



Direction des Espaces Verts et de l'Environnement
Service des Ressources Humaines - Bureau des relations sociales

CST – SST

**Comité Social Territorial en formation spécialisée en Santé et
Sécurité et Conditions de au Travail Du 10 octobre 2023**

Point n°6 : audit sur les aires de jeu

Info Paris

3975* ou paris.fr

*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe



Aire de jeux des parcs et jardins
Analyse des situations à risques

01 Contexte, rappels
réglementaires et
doctrine
d'aménagement

02 Entretien et
contrôles de nos
aires de jeux

03 Audits des aires
de jeux - bilan

04 Mesures
d'exploitation

01

Contexte, rappels réglementaires et doctrine d'aménagement

Contexte, rappels réglementaires et doctrine d'aménagement

Contexte

L'aire de jeu est un espace où l'enfant fait l'apprentissage du risque. Cependant, les risques liés à une mauvaise conception des équipements et de l'aire ou à leur mauvais entretien ne sont pas acceptables. Tous les ans, plusieurs enfants sont victimes d'accidents. Ces accidents peuvent, et doivent, être évités.

L'environnement de l'aire peut être source de danger si l'aire n'est pas suffisamment protégée ou suffisamment éloignée des voies de circulation ou des plans d'eau. **Le risque d'accidents de la route, voire de noyades**, ne peut alors être écarté. Les heurts avec des vélos que rien n'empêche de pénétrer sur l'aire, le risque de morsure par des chiens insuffisamment tenus à l'écart des enfants, sont aussi à prendre en compte.

Tous les risques ne sont pas évitables. En revanche, il est possible d'en limiter l'occurrence et les conséquences. Tel est le but de la réglementation : **empêcher les accidents évitables et limiter les conséquences de ceux qui ne le sont pas**. Il est aussi important de rappeler que **l'apprentissage du risque doit se faire sous la surveillance des adultes** qui accompagnent les enfants, parents et éducateurs. Il leur appartient de vérifier que les équipements sont bien adaptés à l'âge des enfants et que ces derniers n'en font pas un usage anormal.

Suite à l'accident du 09 février 2023 au square Emmanuel Fleury dans le 20^e arrondissement, le Service Exploitation des Jardins **a engagé un audit de l'état sécuritaire des aires de jeux** afin de repérer les éventuelles situations à risques au regard de la circulation des véhicules d'exploitation ou des prestataires.

Contexte, rappels réglementaires et doctrine d'aménagement

Rappels réglementaires

- **Décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux qui indique notamment :**

*Les aires collectives de jeux doivent être conçues, implantées, aménagées, équipées et entretenues **de manière à ne pas présenter de risques pour la sécurité et la santé de leurs usagers dans le cadre d'une utilisation normale ou raisonnablement prévisible.** Peuvent seules être mises à la disposition des enfants, à titre gratuit ou à titre onéreux, les aires collectives de jeux qui respectent les prescriptions de sécurité définies à l'annexe du présent décret et dont les équipements sont conformes aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur. [...] **L'accès immédiat de l'aire de jeux doit être aménagé de façon à protéger les utilisateurs et les tiers contre les risques liés à la circulation des véhicules à moteur.** »*

- **Norme NF EN 1176 d'octobre 2017 - Équipements et sols d'aires de jeux, qui recommande :**

de clôturer l'aire de jeux en cas de danger, notamment de poser une clôture si le bord de la zone d'impact d'un jeu se situe à moins de 10 mètres de voies de circulation, pistes cyclables, etc., ou à moins de 20 m d'un point d'eau.

Contexte, rappels réglementaires et doctrine d'aménagement

Doctrine d'aménagement

Lors de la conception des aires de jeux, il faut tenir compte d'un certain nombre de **dangers extérieurs**, comme la présence de voies circulées, de parkings, de plans d'eau, de zones d'activités sportives pouvant interférer avec l'aire de jeux.

Dès lors que l'environnement **comporte ce type de risques** dans un périmètre proche, **une protection périphérique doit être intégrée**. Cette protection n'est pas nécessairement très haute, en rapport avec le public visé (90 cm suffisent), et peut prendre la forme d'une clôture grillagée aux finitions arrondies, d'un muret, de haies, etc.

En « utilisation normale », les enfants restent dans l'aire sous la surveillance d'un adulte, mais le décret contraint à anticiper également la situation « **raisonnablement prévisible** »,.



Contexte, rappels réglementaires et doctrine d'aménagement

Doctrine d'aménagement



Préconisations du GADEV issues du cadre réglementaire :

- Pour les aires de jeux des petits (2 à 5 ans) : **Demande de mise en place d'un dispositif empêchant les jeunes enfants de se soustraire à la vigilance de leurs parents, généralement de la grillette ou une clôture, avec des portillons munis de ferme-porte et montés dans le sens « tirer pour sortir ».** Des exceptions sont possibles au cas par cas.
- Pour les aires de jeux des moyens (4 à 10 ans) : Ne pas nécessairement les clôturer, **à aviser selon l'environnement** ; vigilance en particulier si l'aire se trouve à proximité d'une voirie circulée, ou un cheminement du jardin régulièrement circulé par nos véhicules / engins.
- Pour les aires de jeux des grands (6 à 14 ans) : **Habituellement non clôturées**, à aviser selon l'environnement.

02

Les obligations en matière d'exploitation

Les obligations en matière d'exploitation

Contrôles réglementaires



Portillon restant en position ouverte

Les aires et leurs équipements sont contrôlés selon **la norme NF EN 1176-7**.

A la DEVE, les contrôles s'organisent de la manière suivante :

- **Contrôle visuel journalier**

Il permet d'identifier les risques qui peuvent résulter d'actes de vandalisme, de l'utilisation normale ou des conditions météorologiques. Il s'agit de vérifier **les défauts évidents et rapidement détectables**.

- **Contrôle fonctionnel**

Ce contrôle approfondi est réalisé tous les 3 mois par les pôles techniques des divisions (ou par le biais d'un organisme extérieur). **Il a pour but de vérifier le fonctionnement et la stabilité de l'équipement, et en particulier de déceler les signes d'usure.**

- **Contrôle annuel principal**

Il est réalisé par un **organisme extérieur qualifié** dans le domaine de la maintenance des aires de jeux. A la suite de ce contrôle, un rapport soulignant les possibles défauts de l'aire de jeux est remis au gestionnaire.

En parallèle, les équipes du SPL réalisent des contrôles préventifs de maintenance 2 à 3 fois par an.

Les obligations en matière d'exploitation

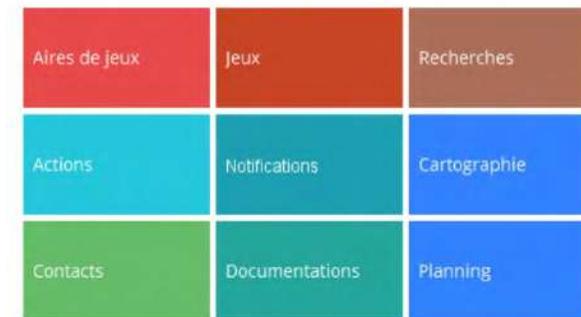
Entretien et marchés de réparation et de contrôle

En complément des contrôles réglementaires et des contrôles préventifs assurés par le SPL, les pôles techniques des divisions disposent de marchés publics permettant l'entretien des aires de jeux :

- Marché de prestations **d'entretien et de réparation** des équipements jeux et sportifs
- Marché de prestations de **vérification réglementaire** des équipements jeux et sportifs

Utilisation du logiciel ACAJOU (Application des Aires de jeux et des Ouvrages d'Arts)

Cette base de données recense l'ensemble des aires de jeux gérées par la DEVE et permet la gestion et le suivi de ce patrimoine. Les contrôles réglementaires et les interventions préventives sont assurés via cette interface permettant une traçabilité des actions préventives menées sur les équipements.



03

Audit des aires de jeux - Bilan

Audit des aires de jeux - Bilan

Résultats et chiffres clés

Nombre d'aires de jeux inspectées : 525 aires

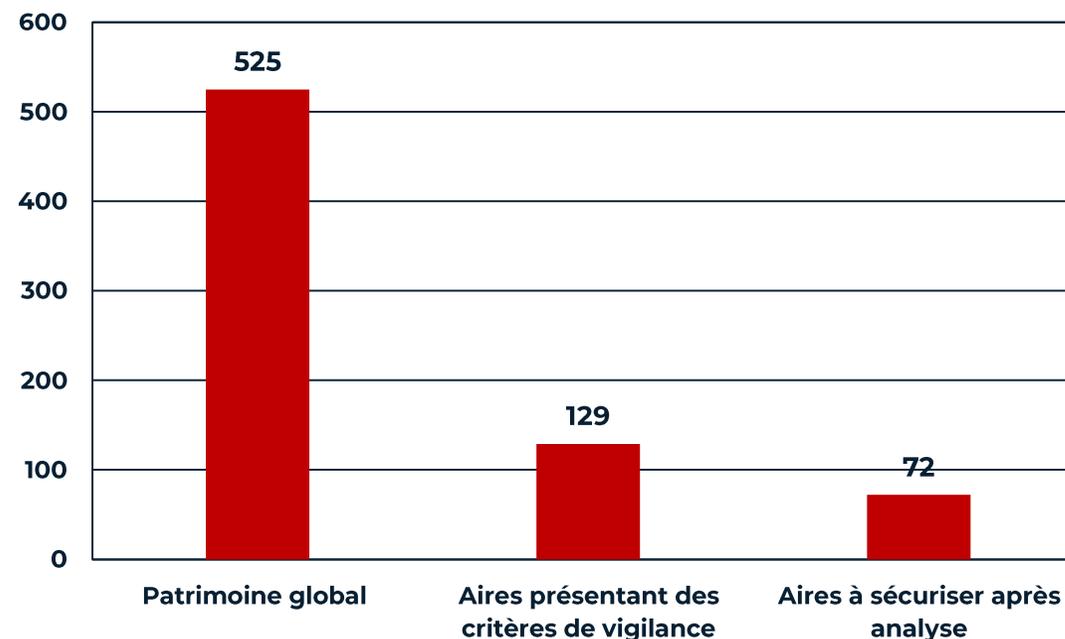
(hors aires sportives)

Méthodologie des audits menés

Analyse prioritaire des aires de jeux pour les petits (1 à 5 ans)
puis des aires de jeux pour les moyens (4 à 10 ans) :

- Vérification de la présence ou non d'une clôture
- Vérification de la proximité d'allées circulées par des véhicules (< 10m)
- Présence d'un point d'eau à proximité (< 20 m)
- Aménagement des entrées et critères de visibilité

Etat des lieux



Important : Les aires dites « à sécuriser » sont tout de même en l'état conformes réglementairement (attesté par le vérificateur spécialisé)

Audit des aires de jeux - Bilan

Résultats et chiffres clés

Les résultats de l'audit ont été synthétisés dans un tableau (exemple du 5^e arrondissement) :

Code postal	Désignation Centre de cout	Aire présentant un risque (AUDIT)	Commentaires Division	Avis MT	Actions correctives O/N	mise en place clôture	Ajout portillon seul	inversion / réglage portillon - SPL	Aménagements voirie (DVD)	Mesures organisationnelles
75005	JDN TINO ROSSI	non	pas de problèmes de sécurité relevés	sans objet	sans objet					
75005	JDN MUSEE DE CLUNY	non	pas de problèmes de sécurité relevés	sans objet	sans objet					
75005	ADJ JARDIN ALPIN	oui	Portillons manquant / proximité d'une allée fortement circulée	Remettre une batterie de portillons. Forte circulation à cet endroit des services d'entretien.	oui		X			
75005	SQU A.LUTECE CAPITAN	non	pas de problèmes de sécurité relevés	sans objet	sans objet					
75005	SQU THEODORE MONOD	non	pas de problèmes de sécurité relevés	sans objet	sans objet					
75005	SQU THEODORE MONOD	oui	Portillons manquants / aire de jeux des petits ouvert sur le jardin	Historiquement les portillons étaient présents. Peu accidentogène mais travaux facile à mettre en œuvre	oui		X			
75005	SQU ROBERT MONTAGNE	non	pas de problèmes de sécurité relevés	sans objet	sans objet					
75005	SQU SAINT-MEDARD	non	pas de problèmes de sécurité relevés	sans objet	sans objet					
75005	SQU ANDRE LEFEVRE	non	pas de problèmes de sécurité relevés	sans objet	sans objet					
75005	SQU PAUL LANGEVIN	oui	Le portail d'accès "véhicule" donne directement sur l'aire de jeux	Clôturer l'aire peut être nécessaire.	oui	X				

Le tableau complet se trouve ici : [Analyse sécurité aire de jeux - SEJ](#)

Audit des aires de jeux - Bilan

Résultats et chiffres clés

Le risque principal recensé est le risque routier avec les autres usages de circulation.

Situations à risques principalement diagnostiquées :

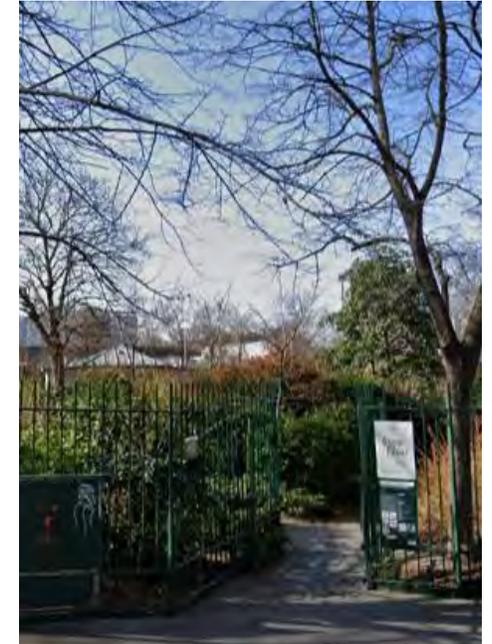
- Portillons mal réglés (restent ouverts) ou manquants
- Sens inversé d'ouverture des portillons (sens recommandé : « tirer pour sortir »)
- Clôture manquante ou insuffisante
- Manque de visibilité à l'intersection des entrées et des allées



Visibilité et sens ouverture des portillons



Réglage des portillons



Entrée sans portillons

Audit des aires de jeux - Bilan

Résultats et chiffres clés

Situations moins fréquentes :

- Proximité de locaux ou de jauges (manutention, stationnement, manœuvres)
- Accès de l'aire de jeux donnant sur une piste cyclable (portillon condamné)
- Aire de jeux située à proximité immédiate de la route, visibilité réduite par un mur d'enceinte
- Aire de jeux à proximité immédiate d'une « voie pompier »



Stockage et manutention



Accès sur piste cyclable



Proximité « voie pompier »

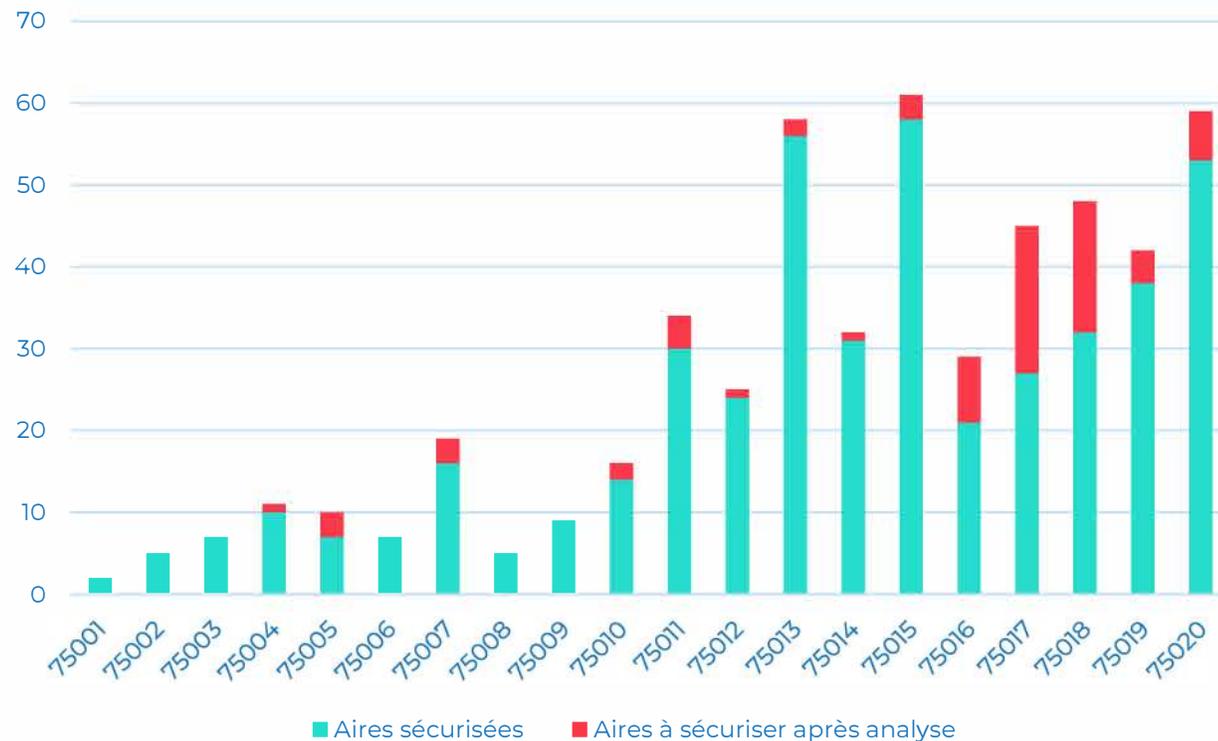


Visibilité et proximité route

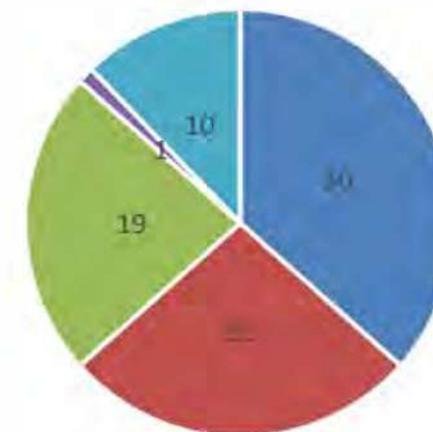
Audit des aires de jeux - Bilan

Résultats et chiffres clés

Résultats par arrondissement



Aire de jeux / Travaux de sécurisation



- mise en place de clôtures
- Ajout portillon ou batteries de portillons
- inversion / réglage portillon - SPL
- Aménagements voirie (DVD)
- Mesures organisationnelles

Audit des aires de jeux - Bilan

Conclusions sur l'état des lieux et les travaux de sécurisation à mener

L'ensemble de nos aires de jeux font l'objet d'une attention quotidienne et d'un suivi régulier, préventif et curatif, afin d'éviter les accidents. **Ils sont d'ailleurs rares.**

L'étude démontre que nos aires de jeux sont **majoritairement sécurisées, les contrôles effectués par un prestataire spécialisé n'avaient d'ailleurs pas mentionnés de problèmes de non-conformités.** Elles nécessitent pour certaines des aménagements complémentaires pour se prémunir notamment des risques de circulation entre les différents usages.

Pour ces raisons, nous proposons de prévoir une enveloppe de **1 Million d'euros** afin de procéder au travaux d'aménagement nécessaires (**Ratio : 14 000 € / aire**). L'objectif de traitement des sites identifiés serait fixé à **fin 2024**, le temps de la mise en œuvre des travaux.

04

Mesures d'exploitation

Mesures d'exploitation

La prévention des risques au quotidien

Au-delà des travaux précédemment évoqués, le risque lié à la conduite de véhicules à proximité d'aires étant le plus fréquent, il est utile de s'assurer du respect des **bonnes pratiques** en la matière.

S'agissant des véhicules de livraison des concessionnaires, ils ont l'obligation de **rouler au pas**. S'agissant des entreprises, les **plans de prévention des risques** incluent déjà également cette problématique, et les chefs de division et surveillants de travaux rappellent dans ce cadre aux prestataires leurs obligations. Un exemple concernant un accord-cadre impliquant la circulation de véhicules et engins au sein des jardins :

Mode opératoire Phases successives de l'intervention	Risques identifiés	Mesures de prévention	Acteurs	
			DEVE SEJ	SARL Bi-vert
Circulation des véhicules dans les sites concernés (cf. liste en pièce jointe)	Accident de circulation	Adapter la conduite : Laisser la priorité aux piétons - Rouler au pas Privilégier la marche avant Marche arrière équipée d'un bip de recul et accompagnée par un « homme trafic »	X (sur les sites DEVE)	X
		Conducteur d'engin formé et apte médicalement (disposant d'une autorisation de conduite de la part de son employeur).		X
		Utilisation d'engins et de véhicules conformes, en bon état et contrôlés périodiquement par un organisme agréé (VGP) avec carnet d'utilisation, carnet d'entretien et levé de doutes.		X
	Accident lié aux manœuvres pour mise en place du broyeur	Avant d'effectuer les manœuvres nécessaires au positionnement du broyeur, le conducteur doit : impérativement être assisté du second opérateur. Ce dernier sécurise la zone et guide le conducteur.	X (sur sites DEVE)	X

Mesures d'exploitation

La prévention des risques au quotidien

Concernant les agents de la DEVE :

- La consigne est de **rouler au pas**, comme mentionné dans le règlement des jardins
- Vu avec le BPRP, il est proposé d'intégrer en 2024 dans le **formulaire d'autorisation de conduite** signé annuellement un paragraphe rappelant cette règle (en plus des mentions concernant l'alcool, le code de la route, etc.)
- Sont également à l'étude en lien avec le BPRP et le BF :
 - ✓ une **information officielle par l'encadrant**, à l'accueil des nouveaux agents amenés à conduire des véhicules dans les jardins
 - ✓ une formation de type « **épreuve théorique générale** » destinée aux agents ne disposant pas du permis B et susceptibles de circuler dans un jardin ou de passer d'un jardin à l'autre avec un véhicule ou engin ne nécessitant pas de permis (le BF consulte les auto-écoles).



Merci